



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT État de Vaud

Le Conseil d'Etat alloue 24 millions pour revaloriser les salaires du secteur social parapublic en 5 ans

Dans le secteur social parapublic, l'écart existant entre les salaires pratiqués dans le canton de Vaud et ceux des autres cantons romands ainsi qu'entre le secteur public et parapublic a été chiffré à quelque 40 millions de francs en 2023. Cette différence explique pour une large part les problèmes de recrutement que rencontrent les institutions concernées. Après les 15 millions pérennes déjà accordés en 2024, le Conseil d'Etat a décidé de combler progressivement cet écart salarial en ajoutant 5 millions par année entre 2025 et 2028, puis encore 4 millions en 2029. L'écart sera donc comblé par cet apport de 24 millions supplémentaires en 5 ans, sous réserve de l'approbation du budget par le Grand Conseil.

Le Canton de Vaud connaît des problèmes de forte pénurie dans deux secteurs sensibles du domaine parapublic : sanitaire et social. Dans la suite de l'initiative pour des soins infirmiers forts, largement acceptée par le peuple, et de la mise en œuvre du premier volet, qui porte notamment sur la formation et l'équilibre vie familiale - vie professionnelle, le Conseil d'Etat a lancé le programme InvestPro. Il vise à soutenir les professionnelles et professionnels de santé et de soins et lutter contre la pénurie dans ce secteur, soutenir la relève et renforcer l'attractivité des professions de santé. Le Conseil d'Etat a décidé début 2024 de consacrer 90 millions sur 4 ans à InvestPro.

Le secteur du social parapublic a quant à lui bénéficié de 15 millions, accordés dans le but là aussi de lutter contre la pénurie en revalorisant les salaires, ce qui a permis d'augmenter en moyenne les salaires de 230 à 300 francs par mois dès janvier 2024 par employé de ce secteur. Trois études récentes ont permis de documenter des disparités salariales conséquentes entre le Canton de Vaud et les autres cantons romands, ainsi qu'entre les salariés du public et du parapublic. Cette situation place les employeurs dans une situation de concurrence particulièrement défavorable pour recruter des professionnelles et des professionnels formés.

Les échanges entre les différents partenaires impliqués (CCT-Social et AVOP - association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Département de

l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) ont permis de chiffrer l'écart à combler à quelque 40 millions de francs. Les 15 premiers millions étant déjà acquis, le Conseil d'Etat souhaite, toujours dans le but de lutter activement contre la pénurie dans ce secteur, combler l'écart de 24 millions en 5 ans, avec 5 millions par an de 2025 à 2028 et une dernière tranche de 4 millions en 2029, sous réserve de l'approbation du budget par le Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat concrétise ainsi les engagements pris à l'occasion des Assises de la CCT du secteur parapublic du 24 novembre 2023. Les partenaires sociaux et les trois Départements directement concernés vont poursuivre leur collaboration pour identifier et prioriser les bénéficiaires de ces montants pour les 5 années à venir. Les autres thématiques abordées lors des Assises relatives aux conditions de travail et à la formation feront aussi l'objet de travaux durant la période.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 août 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat